



Règlement et Fonctionnement De la Restauration Scolaire

La restauration est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école La Rose des Vents de Boisgervilly.

® Horaires : 1^{er} service : 12h-12h45 (maternelle) / 2^e service : 13h-13h45 (élémentaire)

Tout enfant non récupéré à 12h10 sera amené à la cantine et le repas sera dû.

Les enfants déjeunant à domicile seront accueillis à partir de 13h50.

Les maternelles déjeuneront les premiers pendant que les élémentaires seront en récréation sous la surveillance d'agents communaux.

Le temps du repas est un moment de calme et de convivialité.

Les repas sont livrés par un prestataire de service extérieur CONVIVIO qui intervient en exécution d'un cahier des charges établi par la commune (fourniture de repas en liaison chaude).

Une serviette de table est fournie aux enfants de maternelle (l'entretien est fait par la collectivité). Les enfants d'élémentaire peuvent apporter leur propre serviette.

Les menus de la semaine sont affichés à l'école, à l'ALSH et dans la salle de restauration et consultables sur le portail famille.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, il appartient aux familles concernées de contacter l'accueil de loisirs.

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement à partir du portail famille.

Les inscriptions sont closes à 14h00 la veille de la venue de l'enfant, à l'exception du lundi où les inscriptions seront closes le samedi à 14h00.

En cas d'absence de votre enfant à l'école, le repas ne sera pas facturé.

En cas de présence de votre enfant à l'école mais d'absence de votre enfant à la cantine, merci de prévenir par téléphone ou par mail à centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr et de transmettre un justificatif à l'accueil de loisirs.

Tout repas commandé sera dû.

Tout repas non réservé sur le Portail Famille sera surfacturé.

Les règles de vie de la restauration

Au restaurant scolaire, je dois :

- ✓ Me tenir correctement.
- ✓ Faire l'effort de goûter les plats.
- ✓ Penser à apporter une serviette propre.
- ✓ Participer au rangement de ma table.
- ✓ Sortir de ma table en silence et en marchant après autorisation.